

### **Nouvelles règles de promotion de C en B.**

Le 23 octobre, la DRH a présenté aux organisations syndicales une série de mesures découlant de l'application à la Ville du protocole d'accord Fonction publique de janvier 2006. Il s'agissait en l'occurrence des possibilités de promotion de la catégorie C vers les corps de catégorie B « type ».

Les corps d'accueil concernés sont :

- Secrétaires administratifs (commune et département)
- Secrétaires des services extérieurs
- Techniciens des services culturels
- Mécaniciens en prothèse dentaire
- Techniciens de la surveillance spécialisée
- Contrôleurs de sécurité
- Educateurs des activités physiques et sportives
- Assistants des bibliothèques
- Secrétaires de documentation
- Secrétaire médical et social du département.

Cette réforme modifie les modalités de calcul du nombre de postes d'avancement afin d'en obtenir une augmentation sensible, tout en introduisant une clause de sauvegarde permettant de garantir un minimum de promotions chaque année.

Ainsi, alors qu'actuellement les promotions au choix dans les corps de catégorie B sont généralement de une pour 4 recrutements par concours ou détachement, il est proposé d'aller jusqu'à 2 nominations pour 5 recrutements.

Par ailleurs, cette proportion de 2 pour 5 pourra être appliquée à 5% de l'effectif des fonctionnaires en activité ou détachés dans le corps d'accueil si elle conduit à un nombre de promotions supérieur à celui obtenu par le calcul basé sur les recrutements, ce qui garantit de fait un nombre annuel de promotions qui ne pourra pas être inférieur à 2% de cet effectif.

Ces mesures, qui seront présentées officiellement au CSAP du 6 décembre, devraient donc offrir des perspectives de carrière plus intéressantes pour les agents de catégorie C, ce dont l'UCP se réjouit.

### **Un nouveau statut pour les Educateurs de Jeunes Enfants.**

La Ville de Paris s'apprête à transposer les statuts déjà en vigueur à la Fonction publique Hospitalière, qui offriront aux EJE un meilleur déroulement de carrière.

Le corps passera ainsi de 3 grades à 2, dont les bornages indiciaires seront pour le 1<sup>er</sup> grade IB.322-593 et pour le 2<sup>e</sup> grade IB.422-638. L'accès au 2e grade sera plus rapide. Les agents bénéficieront d'une reprise des services antérieurs dans le même métier et d'une bonification d'ancienneté de 12 mois. Les projets de délibérations seront également soumis au CSAP du 6 Décembre 2007.

*Les deux informations ci-dessus seront détaillées dans un flash spécial destiné aux personnels concernés.*

### **CASVP : Vélib' pour les agents.**

UCP Flash n° 413 annonçait le remboursement intégral de l'abonnement Vélib' pour les agents de la Ville. Cette mesure vient d'être étendue au personnel du CASVP. Pour bénéficier de ce remboursement, cumulable avec celui du titre de transport, les agents du CASVP doivent s'adresser directement à leur service du personnel.

.../...

## **CAP du 23 octobre 2007 des Techniciens Supérieurs...**

A l'occasion de cette séance consacrée à l'examen de dossiers individuels (détachements, recours sur notation et prorogation de stage), les élus techniciens supérieurs UCP-STP ont regretté le délai trop court entre la réception des dossiers et la tenue de la commission administrative paritaire, entraînant de grandes difficultés de préparation pour les représentants des personnels. Ils se sont par ailleurs étonnés de l'absence, à l'ordre du jour de cette séance, des nominations de chefs de subdivision alors que ces emplois sont demandés par les directions et budgétés depuis juillet.

En réponse à cette intervention, la direction des ressources humaines s'est engagée à respecter les délais réglementaires de 15 jours et a précisé que les nominations des chefs de subdivision, au nombre de 17, seront à l'ordre du jour de la CAP du 12 décembre.

### **... Et des dessinateurs**

Le même jour, la commission administrative des dessinateurs se réunissait pour prononcer les avancements de grade en chef de groupe de 2ème et de 1ère classe au titre de 2007.

Les élus dessinateurs UCP-STP ont regretté qu'ils ne puissent pas disposer d'une liste correcte des promouvables au grade de chef de groupe de 2ème classe arrêtée au 31 décembre 2006 nécessaire à l'appréciation du volume de promotion (comme le prévoit la délibération 2005 DRH 66 relatives aux modalités d'avancement de grade).

Ayant pris note de ces difficultés, le président de la CAP a précisé que des corrections seront apportées en 2008 pour remédier à cette situation.

### **Avancements.**

#### **Nominations.**

La commission administrative paritaire des dessinateurs a prononcée les promotions suivantes :

#### Dessinateurs chef de groupe de 1<sup>ère</sup> classe au titre de 2007

Roland DAUZIE (DPA), Gérard MARCOTTE (DEVE).

#### Dessinateurs chef de groupe de 2<sup>ème</sup> classe au titre de 2007

Lucette LAMAIN (DPE), Reda SELLAMI (DVD).

### **Concours et examens.**

Ont été déclarés admis à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle :

Eve BRUHAT (DFPE), Isabelle LEVITTE (DFPE), Karine DIET (détachée), Thierry PAILLER (DRH), Catherine ADELLE (DAC), Martine GAZEL (DPE), Anne-Claire LARAS (DVL), Frédéric BODIN (DLH), Céline ARNAUD (DASES), Nathalie MUNIER (DRH), Delphine BELLET-CUETO (DFPE), Dominique FERRUCCI (DSTI), Alain SCHNEIDER (DU), Stéphane JUAN-GAUTIER (DU), Chantal BRACONNIER (DVD), Julia FERREIRA (DJS), Véronique MADOULET (DRH), José CAPELLA (DRH), Nicole DESPORTES (DASES), Claudine MABILLE (DASCO), Sabine FERADYAN (DPA), Marie-Anne LE GALL (DU), Alain ESKENAZI (DLH), Jean-Michel JUBENOT (DVD), Rémy BARROS (DGIC), Thi Bich Loan DINH (DF), Marcos MARTINEZ (DASCO), Sylvie CORTOT (DVD), Raphaël DURIEU (DDEE), Isabelle GENIN (DVD), Vincent LAURENT (DDATC), Anne-Marie ROBERT (DPE), Marie-Thérèse XAVIER (DAC), Thierry AYOT (DAC), Caroline GROS (DEVE), Magdeleine VILLATA (DPE), Marie-Christine DURANT (DASES), Valérie MARGERIT (DRH), Dominique MEYRAND (DLH), Véronique PERROUSSET (DVD), Muriel PRIEUR (DAJ), Amélie RUPP (DU).

L'UCP adresse à toutes et à tous ses sincères félicitations.

*Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.*

#### **Union des Cadres de Paris**

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS  
Tél. 01.43.47.80.72  
Fax. 01.43.47.81.45